

14 mai 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 14 mai 2004](#)

Avions C-130H

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé le lancement d'une procédure afin de conclure un contrat pour l'exécution des prestations d'ingénierie et de prototypage, de fourniture des équipements nécessaires et d'installation sur avion d'une suite intégrée d'autoprotection à bord des avions C-130H.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé le lancement d'une procédure afin de conclure un contrat pour l'exécution des prestations d'ingénierie et de prototypage, de fourniture des équipements nécessaires et d'installation sur avion d'une suite intégrée d'autoprotection à bord des avions C-130H.

Ce contrat concerne l'équipement des avions C-130H d'un système d'alerte radar (Radar Warning Receiver - RWR), qui permet de détecter et d'identifier toute menace de type "radar" et de commander l'éjection de leurres métalliques dont le but est de tromper le radar ennemi. Il vise une compatibilité maximale avec nos partenaires de l'OTAN.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe